



# La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

novembre 2020

Numéro 03



## Le mot de Madame le Maire:

Bonjour à toutes et à tous,

A nouveau confinés... Mais chanceux de l'être ici, à Champeaux. Notre petite gazette s'ouvre à deux nouvelles plumes... qui partagent avec nous leurs impressions ou leurs intérêts champelais. Quelle chouette initiative ! Je les en remercie ! Pour que ce petit journal offre un petit temps, un petit lieu de partage, pour mieux se connaître... Un clin d'oeil, une attention dans ces moments moroses. N'hésitez pas, la gazette, c'est aussi votre journal !

Je vous souhaite bonne lecture et vous dis à bientôt.

PS: Vous pouvez encore nous faire parvenir le questionnaire de la gazette précédente !

**Sophie Julien Farcis**  
**Maire de Champeaux**

## **Rencontre tripartite du 26 octobre 2020 :**

Le Maire et ses adjoints ont été convoqués, dans le cadre du réseau d'alerte sur les finances de la commune, à une réunion avec le sous-préfet, la direction des finances publiques de Saint Lô, et la direction des finances publiques d'Avranches.

L'étude sur la santé financière de la commune a été présentée, avec une information sur sa capacité d'auto-financement.

Cette réunion, dernière étape avant la prise de contrôle par l'Etat, a pointé la dégradation de notre capacité d'autofinancement, liée notamment à des emprunts contractés à des taux élevés, difficilement renégociables, et à un budget d'assainissement très déficitaire, la facturation n'ayant pas été adressée aux abonnés depuis plusieurs années.

Une des pistes d'amélioration imposée par le Sous-Préfet, est la mise en facturation, dès la mi-novembre 2020, des consommations et abonnements au système d'assainissement collectif. La STGS est mandatée pour effectuer cette mise en recouvrement. Les personnes souhaitant obtenir un étalement de paiement devront contacter la trésorerie d'Avranches, seul interlocuteur possible.

Le document analytique des finances de la commune est consultable à la mairie.

## **Compte-rendu du conseil municipal du 3 novembre 2020 :**

Le conseil municipal s'est tenu sans la présence de public, pour des raisons de confinement. Etait tout de même présent, après approbation du conseil municipal, Monsieur ARBION, correspondant du journal Ouest France.

**Le premier point à l'ordre du jour:** l'élection d'un représentant à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT), (transferts de charges liées aux compétences confiées par les communes aux EPCI (Communauté de Communes)). M. Portais se propose et est élu à l'unanimité.

**Deuxième point:** Signature d'une convention avec ENEDIS pour le passage d'une ligne haute tension au dessus d'une parcelle de la commune. Proposition acceptée à l'unanimité.

**Troisième point:** Signature d'une convention avec le Trésor Public pour que les Champelais puissent payer «en ligne» les factures de la commune. Proposition acceptée à l'unanimité.

**Quatrième point:** Élection des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. 6 titulaires et 6 suppléants devant être tirés au sort sur une liste de 24 personnes, demandée par les services fiscaux. Il a été décidé à l'unanimité de proposer les candidats des deux listes électorales.

**Cinquième point:** En complément de la délibération DCM 2020-08-26/001, le Conseil Municipal donne délégation à Mme le Maire pour signature des conventions et des divers contrats pour la commune de Champeaux.

**Sixième point :** Mme le Maire propose de renoncer aux travaux prévus au niveau de l'Église pour privilégier les travaux de voirie de la route de la Mazurie, pour un montant de 17 200.80 euros TTC. Le conseil adopte à l'unanimité.

**Septième point:** Mme le Maire propose d'ouvrir un compte bancaire, sous le contrôle du Trésor Public, pour faciliter les petits achats. Le montant sur ce compte serait limité et utilisable uniquement avec une carte bancaire. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**Huitième point:** Mme le Maire propose la montée dans l'ordre du tableau de **M. LEGATHE** comme **1er adjoint**. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**M. PORTAIS** propose sa candidature comme **deuxième adjoint**. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Neuvième point :** Mme le Maire propose que les taux d'imposition appliqués sur la commune soient reconduits. Taxe d'habitation : 8.01 %, Taxe foncière (bâti) : 14.36 %, Taxe foncière (non bâti) : 30,64%. Le conseil adopte à l'unanimité.

**Dixième point :** Vote du Compte de Gestion de la commune 2019 : Le conseil adopte à l'unanimité.

**Onzième point :** Vote du Compte Administratif de la commune 2019 DCM — 2020-11-03/11  
Le Compte Administratif 2019 (commune) est présenté. Mme Giard est invitée à quitter la séance le temps du vote. Contre 3 voix, Pour 0 voix, Abstentions 6 voix.

**Douzième point :** Affectation du résultat de l'exploitation (commune) de l'exercice 2019. Adopté à l'unanimité.

**Treizième point :** Vote du Budget Primitif de la commune 2020. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un budget de transition, contenant des incertitudes. Le conseil adopte à l'unanimité.

**Quatorzième point :** Vote du Compte de Gestion du Budget Assainissement 2019. Le conseil adopte à l'unanimité.

**Quinzième point :** Vote du Compte Administratif du Budget Assainissement 2019. Mme Giard est invitée à quitter la séance le temps du vote. Contre : 5 voix, Pour 0 voix, Abstention 4 voix.

**Seizième point :** Affectation du résultat de l'exploitation (assainissement) de l'exercice 2019. Le conseil adopte à l'unanimité.

**Dix-septième point :** Vote du Budget Primitif Assainissement 2020. Le conseil adopte à l'unanimité.

**Dix-huitième point :** Vote du Compte Administratif du CCAS 2019 : Mme Giard est invitée à quitter la séance le temps du vote. Le conseil adopte à l'unanimité.

**Dix-neuvième point :** Vote du Budget Primitif du CCAS 2019. Le conseil adopte à l'unanimité.

### **Fin du conseil municipal.**

L'intégralité du compte-rendu est affiché à la mairie et publié sur le site de la commune.

### **Les Hermelles stars du mois :**



Deux équipes de reportage sont venues observer, filmer et admirer les bancs d'hermelles du Sol Roc fin octobre : Ushuaïa TV avec l'IFREMER (Institut Français pour l'Exploitation de la MER) et The Explorers avec le médiateur du littoral. Curieuses, ces constructions que réalisent de tous petits vers «sabellaria alveolata», édifiant des concrétions de tubes en sable et résidus de coquillages, résistants aux marées et au vent. Leur migration, leur évolution est scrutée depuis plusieurs années afin de comprendre le comportement de ces drôles de colonies... Nous vous tiendrons au courant, évidemment, de la date de diffusion de ces documentaires qui concernent la Baie d'une façon plus large.

## Billet d'humeur :

### PENSÉES DE CHAMPELAISE

Hier, j'ai rencontré un promeneur (pêcheur ?) penché dans les rochers. Je me demandais ce qu'il faisait ici ; la mer était haute, il n'y a rien à pêcher ! Quelques minutes après, je l'aperçois, les bras remplis de déchets. Il me dit « je suis là pour quelques temps alors j'en profite pour faire que ce coin de paradis soit le plus propre possible » et hop les déchets sont déposés dans le bac installé par M Paumier. Merci à lui.

Car oui nous sommes confinés. Mais ce que nous avons aujourd'hui c'est le droit d'aller s'y promener, là, en bas, c'est beau mais...c'est vrai qu'il faut remonter!

L'horizon ... nous rapproche de nos voisins bretons eux aussi coincés près de leurs cheminées. Les sols sont au repos, alors profitons en pour s'évader. Et même si les librairies sont fermées prenez une feuille et un crayon pour nous envoyer vos pensées.

Et si d'aventure, des promeneurs sont de sortie, ouvrez vos fenêtres ou par dessus la haie, jetez un «bonjour et vous ça va ?» chaleureux qui vous reviendra droit dans le nez. C'est pas grand chose mais c'est déjà ça!

Annabelle.

## Opération nettoyage du cimetière :

Pour préparer les fêtes de la Toussaint, une petite équipe s'est réunie le 17 octobre dernier pour désherber le cimetière, afin d'accueillir au mieux les familles venant se recueillir sur la tombe de leurs défunts. Monsieur Paumier a par la suite installé des chrysanthèmes dans les bacs à fleurs.

Un grand merci à toutes et tous.

## Devoir de mémoire :



La commémoration de la Grande Guerre, le 11 novembre dernier est l'occasion de s'intéresser au monument aux morts de notre commune.

La Première guerre mondiale, meurtrière, a impacté la presque totalité des communes de France.

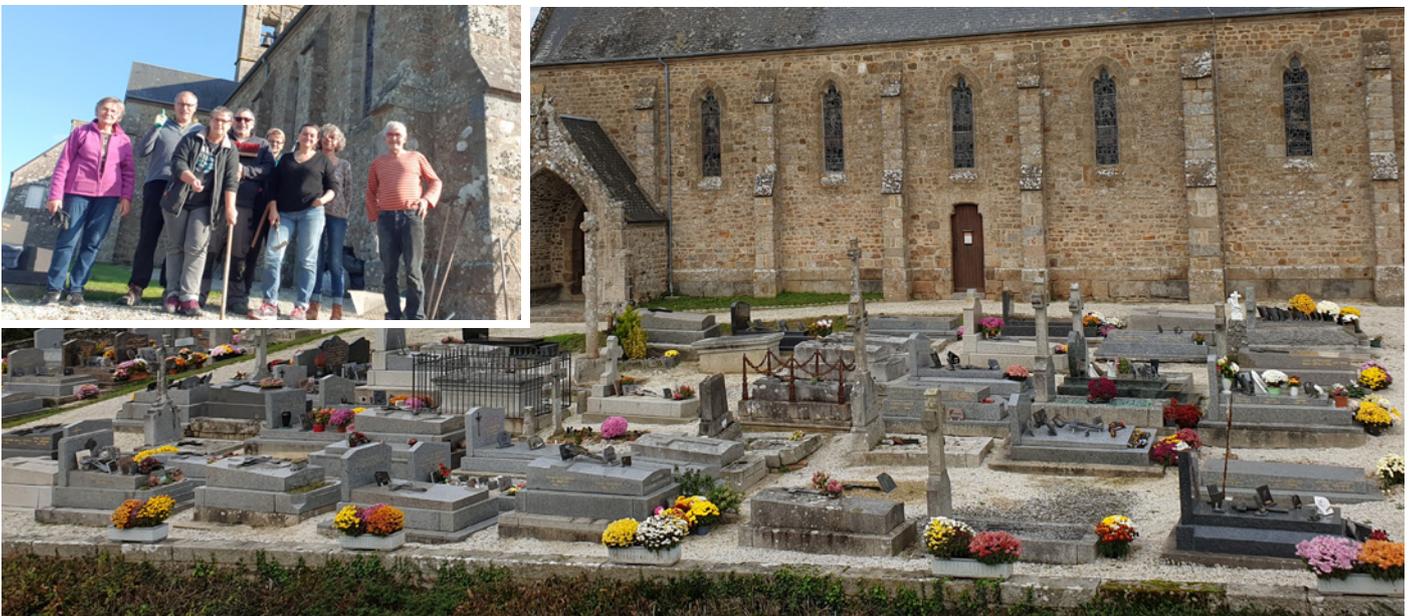
A la demande des communes, de 1920 à 1922, de nombreux monuments ont été érigés pour rendre hommage à leurs concitoyens « Morts pour la France ». Certaines stèles existaient déjà, à la mémoire des morts de la guerre franco-prussienne de 1870, mais elles restaient rares. Ainsi, on peut trouver un monument à Granville, sur le parvis de l'église Saint Paul. Les noms de neuf jeunes champelais tombés au combat sont gravés sur notre monument. Par la suite, deux noms de soldats décédés lors de conflits ultérieurs ont été ajoutés : l'un pour de la Seconde guerre mondiale (1939-1945), l'autre lors de la guerre d'Algérie (AFN-Algérie 1954-1962).

Le monument est remarquable par son originalité. Il a la forme d'un cénotaphe avec, au centre une croix monumentale en pierre, à sa droite une Vierge et à sa gauche un soldat gisant, en fonte de fer bronzée, œuvre du sculpteur Jules DECHIN (1869-1947).

A l'occasion d'une promenade dans le bourg, arrêtez-vous pour vous recueillir et l'admirer.

M.MARGOTIN adjoint au conseiller correspondant Défense,

Bon à savoir : Patrick FISSOT, professeur et historien local a recensé tous les monuments de la Manche dans un ouvrage intitulé : « Les Manchois dans la Grande Guerre ».



## Devoir de mémoire cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie s'est déroulée ce mercredi 11 novembre 2020 à 11h en comité restreint conformément aux recommandations ministérielles.



La délégation officielle était composée de Mme JULIEN FARCIS, Maire, M. LEGATHE, 1er Adjoint, M. LELANDAIS, Porte drapeau, M. FONTAINE représentant des Anciens combattants.

Le message de Madame Geneviève DARRIEUSSEQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants a été lu, suivi de l'appel aux morts en opérations et durant les deux guerres mondiales. Une minute de silence fut observée, puis la cérémonie se termina par la Marseillaise entonnée par les participants.



Photographies MM. Margotin et Portais

## Informations Covid-19 :



(Mise à jour le 26/10/2020)

Le Préfet de la Manche rappelle que le virus circule toujours dans le département et que la vigilance reste nécessaire. En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

Pour qui ?

Sur la base du volontariat, chaque résident et vacancier peut être dépisté, avec ou sans symptôme.

Comment ?

Les personnes doivent se munir de leur carte d'identité et de leur carte vitale. Ce dépistage est gratuit. Il ne nécessite pas de prescription médicale.

Avant votre dépistage, remplissez le formulaire accessible en ligne afin de gagner du temps et de réduire les files d'attente :

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire\\_patient\\_labov1.0.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire_patient_labov1.0.pdf)

Lieux ? (les plus proches)

Laboratoire de Biologie Médicale Cerballiance  
98 rue Marie Fougeray (ZAC du Prétot)  
50400 Granville  
Téléphone : 02.33.50.60.70

Laboratoire d'analyse de biologie médicale BIO EMERAUDE  
382 route de Villedieu  
50400 Yquelon  
Téléphone : 02 33 50 74 99

Centre Hospitalier Avranches-Granville  
59 rue de la Liberté  
50303 AVRANCHES  
Téléphone : 02 33 89 40 40

Laboratoire d'analyse de biologie médicale BIO EMERAUDE  
37B boulevard du Maréchal Foch  
50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02 33 89 28 00

Si vous n'avez pas de médecin traitant, composez le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h).

En cas de fermeture de votre cabinet médical habituel, composez le 116 117 (numéro d'appel gratuit actif sur toute la Normandie).



## Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: [www.champeaux50.com](http://www.champeaux50.com)

Email: [mairie-de-champeaux@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-champeaux@wanadoo.fr)

Facebook: [www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/](https://www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/)

Horaires d'accueil téléphonique (durant la période de confinement) :

Mardi de 14h à 16h, jeudi de 10h à 12h et Samedi de 10h à 12h  
ou sur rendez-vous hors permanence pour des urgences.